



# Thaidene Nënë

Projet de Réserve de Parc National Thaidene Nënë

## Contexte

### PREMIÈRES ANNÉES DU PROJET

En 1969, le gouvernement du Canada propose au chef Pierre Catholique de la Première Nation des Dénés de Łutsël K'e (PNDŁK), alors connue sous le nom de « bande de Snowdrift », le concept d'un nouveau parc national. À l'époque, le projet de parc n'obtient pas suffisamment d'appui pour aller de l'avant.

En 1970, afin de laisser ouverte la possibilité de créer un parc national, des terres couvrant une superficie de 7 340 km<sup>2</sup> sont déclarées inaliénables en vertu de la *Loi sur les terres territoriales*. L'aire est considérée comme ayant un excellent potentiel de représentation de la région naturelle des Bas Plateaux boréaux du Nord Ouest, l'une des 39 régions naturelles terrestres du Plan de réseau des parcs nationaux de Parcs Canada.

Durant la dernière moitié des années 1980, des dispositions pour l'établissement d'un parc national sont négociées dans le cadre des revendications territoriales globales des Dénés et des Métis, et une évaluation des ressources minérales et énergétiques (ERME) est réalisée pour la mise en réserve des terres de 1970. Le projet est suspendu lorsque, dans les années 1990, l'assemblée générale des Dénés et des Métis rejette des éléments de l'entente avec les Dénés et les Métis.



Parcs  
Canada

Parks  
Canada

Canada

## REPRISE DU PROJET

Au début des années 2000, le chef Felix Lockhart de la PNDŁK fait des démarches auprès du gouvernement du Canada afin de reprendre les discussions sur le projet de parc national. En 2005, la PNDŁK demande au gouvernement du Canada de reconsidérer la déclaration d'inaliénabilité des terres de 1970. En 2006, la chef Adeline Jonasson de la PNDŁK et le ministre fédéral de l'Environnement et ministre responsable de Parcs Canada signent un protocole d'entente qui définit un processus de collaboration à des questions relatives à l'établissement d'un parc national.

Entre autres, le processus de collaboration vise à déterminer la taille de l'aire d'intérêt du parc national projeté. En 2007, après la production de deux rapports importants – *Zone d'intérêt préliminaire pour un parc national dans la région du bras Est du Grand lac des Esclaves, Territoires du Nord-Ouest et Thaidene Néné State of Knowledge Report* (rapport sur l'état des connaissances relatives à Thaidene Néné) –, 26 350 km<sup>2</sup> de terres sont déclarés inaliénables et ajoutés aux terres mises en réserve en 1970, ce qui porte à 33 690 km<sup>2</sup> la superficie totale de la région à l'étude. Les aînés de la PNDŁK proposent d'appeler la région étudiée « Thaidene Néné », ce qui signifie « terre des ancêtres » en chippewyan.

Deux autres études sont entreprises à la fin des années 2000. En 2008, une ERME est amorcée pour étudier les terres déclarées inaliénables en 2007 et les résultats de l'ERME réalisée en 1970 y sont intégrés. Puis, en 2009, Parcs Canada commande une évaluation des valeurs du paysage (Les valeurs de nos paysages) dans la région de Thaidene Néné. Cette étude a pour but d'utiliser les résultats des deux ERME, de recenser les biens et services écologiques et de réaliser une analyse coûts-avantages.

L'analyse vise à estimer les avantages économiques associés à trois scénarios :

1. Pas de réserve de parc national;
2. Une réserve de parc national fondée sur la région à l'étude actuelle; et
3. Une réserve de parc national fondée sur la région à l'étude actuelle moins les secteurs à haut potentiel minier.

En 2010, Parcs Canada et la PNDŁK signent une entente-cadre afin d'entamer la négociation d'une entente d'établissement pour la réserve de parc national projetée dans la région de Thaidene Néné. Parcs Canada et la Nation métisse des Territoires du Nord Ouest (NMTNO) approfondissent alors les discussions au sujet de la négociation éventuelle d'une entente sur les répercussions et les avantages. En outre, l'ébauche d'un chapitre sur les parcs nationaux est envisagée dans le cadre de l'accord sur les terres et les ressources conclu entre la NMTNO, le gouvernement du Canada et le gouvernement des Territoires du Nord Ouest (GTNO).

Pour mieux comprendre les valeurs liées à la faune, Parcs Canada commande en 2011 un rapport sur les déplacements et la répartition du caribou dans la région étudiée de Thaidene Néné.

En 2013, le rapport définitif d'ERME pour la région de Thaidene Néné est diffusé. Toujours en 2013, les négociateurs de Parcs Canada et de la PNDŁK parviennent à conclure une entente de principe sur la plupart des éléments d'une entente d'établissement, qui fait l'objet d'un examen interne et d'une consultation, tant par la PNDŁK que par Parcs Canada. La négociation d'une entente sur les répercussions et des avantages, fondée sur la sémantique dans le chapitre sur les parcs nationaux de l'accord de principe sur les terres et les ressources, s'amorce entre Parcs Canada et la NMTNO.

## SITUATION ACTUELLE

Par l'intermédiaire de la *Loi sur le transfert de responsabilités aux Territoires du Nord-Ouest*, et conformément à l'Entente sur le transfert des responsabilités liées aux terres et aux ressources des Territoires du Nord-Ouest, le contrôle et l'administration des terres du projet de Thaidene Néné relèvent maintenant du GTNO depuis le 1er avril 2014. En 2014, la déclaration d'inaliénabilité provisoire des terres de Thaidene Néné a été renouvelée et sera en vigueur jusqu'au 31 mars 2016.

Parcs Canada continue de collaborer avec le GTNO. Les négociations sont en cours avec la PNDŁK et la NMTNO et des consultations seront organisées avec d'autres groupes autochtones. Les points de vue et commentaires des tierces parties, des intervenants, des résidents locaux et d'autres parties intéressées font également partie intégrante du processus d'établissement du parc, et des possibilités de participation seront offertes.



### Pour obtenir plus de renseignements:

Direction de l'établissement  
des aires protégées  
Parcs Canada  
C.P. 1166  
Yellowknife (T.N.-O) X1A 2N8

Courriel: [ThaideneNene.Info@pc.gc.ca](mailto:ThaideneNene.Info@pc.gc.ca)  
Téléphone: (867) 766-8460  
Télécopieur: (867) 766-8466  
Bureau: 5105, 50<sup>e</sup> avenue, bureau 215  
(Immeuble Greenstone)

Also available in English

Photos © Bob Wilson et Parcs Canada

